

ront bientôt à peu de chose, car la presque généralité des enfants qui quittent l'école se vouent aux occupations usuelles de la contrée.

César rapporte que les Gaulois, après la défaite, pleuraient à hauts cris et se décourageaient. C'est un trait de race qui, comme d'autres notés par le conquérant-historien, se retrouve au fond du caractère de notre population wallonne et qui reparait, en particulier, dans l'histoire de la germanisation, à chaque occasion.

La *Gazette* (allemande) d'Euskirchen, devenue depuis longtemps le déversoir des mécontentements malmédiens et qui s'alimentait de sources évidemment très différentes, porta plusieurs articles sur la question scolaire de la Wallonie et inséra un jour, parmi les annonces, la chanson suivante, qui valut à son rédacteur une condamnation en correctionnelle :

*C'est des canayes, Mâm'diyins
Qui nnè v'let a nosse wallon;
C'est des mâ-d'vinte, des fâs tchins
Et one bâne du tos capons.*

1.

*On lait chanter les ouhês
Comme lu bêche lès est créhou;
Nosse wallon est-i pu laid
Quu l'tchanson do ptit coucou ?*

2.

*Mu grand-mère nu pârla môy
Quu l'wallon avou m'grand-père.
Et mi-même, dju mours d'anôy
Quand dju n'ôs pus l'langue du m'
[mère.]*

3.

*Qué nom v'ront-ils don d'ner
A nos vôyes ès leû djargon ?
S'is l'fusel, d'vins quéques années
On n'rutrouvret pus s'manhon !*

*Ce sont des méchants, Malmédiens
Qui en veulent à notre wallon
Ce sont des jaloux, des faux,
Et une bande de vauriens.*

1.

*On laisse chanter les oiseaux
Comme leur bec leur a grandi ;
Notre wallon est-il plus vilain
Que la chanson du petit coucou ?*

2.

*Ma grand'mère ne parla mie
Que le wallon avec mon grand-père
Et moi-même, je meurs d'ennui
Quand je n'entends plus le langage
[maternel.]*

3.

*Quel nom voudront-ils donc donner
A nos chemins, dans leur jargon ?
S'ils le font, dans quelques années
On ne retrouvera plus sa maison !*

La presse locale, au rebours de ce journal allemand, se mit bientôt en devoir de jeter de l'eau sur le feu. Nous avons souvenance d'un articulet, où elle disait que les nouveaux plans avaient été vus, discutés et revus dans des conférences scolaires, ce que des Allemands, qui devaient connaître les faits, nous déclarèrent être faux. Une autre fois, elle se consolait du départ des maîtres d'école wallons pour cette raison, également erronée, que tous les nouveaux instituteurs savaient le français et étaient diplômés pour l'enseignement

de cette langue. Et elle annonça de la manière la plus expresse qu'il n'était nullement question de germaniser, mais seulement de renforcer l'enseignement de l'allemand.

La vérité est qu'à ce moment on ne songeait pas à supprimer complètement l'enseignement du français dans la Wallonie; nous savons pertinemment que l'Inspecteur scolaire du Cercle se mit en quête d'un recueil de lectures françaises adaptable au nouveau plan, et fit même traiter ce sujet dans une conférence d'instituteurs. Mais cela n'empêche pas que les changements survenus dans le personnel et la méthode de nos écoles furent un pas décisif vers la germanisation.

MM. le Doyen, comme représentant du clergé, DE CALL, comme président de l'assemblée de Bellevue, et Philippe MEUNIER de Robertville, comme premier signataire de la protestation des villageois, eurent enfin une réponse anodine, et les quatre ecclésiastiques, qui avaient conservé la charge d'inspecteur local, reçurent une réprimande, parce que, oublieux de leur qualité d'employé de l'Etat, ils avaient pris part à une démonstration, au lieu de recourir à l'autorité supérieure. Rien de tout cela ne fut publié ni même mentionné dans la presse, pas plus que l'ordonnance suivante, qui régla la question scolaire, d'accord avec le ministère, en sorte qu'il ne restait de recours possible qu'à la Chambre des députés, dont on ne pouvait rien attendre.

Aix-la-Chapelle, le 29 décembre 1880.

Avec l'autorisation spéciale de Monsieur le Ministre des affaires spirituelles, etc., du 26 novembre de cette année — (U. IIIA, 18636) — nous ordonnons pour les écoles wallonnes du Cercle de Malmédy ce qui suit :

1. Dans toutes les branches d'enseignement, à l'exception de la religion, la langue véhiculaire est l'allemand.

2. L'enseignement religieux scolaire est donné en français aux classes inférieure et moyenne; en allemand, à la classe supérieure. Par exception et provisoirement, les maîtres de religion, qui ne possèdent pas la langue allemande, pourront le donner en français à la classe supérieure, et de même ceux qui n'ont pas encore acquis l'habileté nécessaire dans la langue française pourront le donner en allemand aux classes inférieure et moyenne.

3. Le français est objet d'enseignement dans la mesure déterminée par le plan scolaire.

4. Toutes ordonnances contraires à la présente, notamment notre instruction du 5 décembre 1864, I, 29191, sont abrogées.

(s) LA RÉGENCE ROYALE.

C'était la consécration officielle de l'état de choses qu'on avait déjà introduit en pratique. L'exception en faveur des maîtres de religion qui ne possédaient pas l'allemand était illusoire, car l'unique prêtre-inspecteur, auquel elle aurait pu s'appliquer, était un octogénaire qui, depuis de longues années, avait abandonné l'enseignement

religieux à son instituteur. Mais dans la journée de nouveaux instituteurs, il y en avait qui ne savaient pas un mot de français, et les plus avancés avaient seulement étudié le petit manuel de PLOETZ.

M. le curé MONTZ de Malmédy, qui avait encore réclamé personnellement à cause des difficultés particulières qu'il trouvait à réunir, en dehors de l'école, les enfants de sa grande paroisse reçut, bientôt après, la visite du Landrath, qui lui proposa de reprendre le catéchisme scolaire à condition de le faire en allemand pour la classe supérieure. Il accepta cette proposition comme de deux maux le moindre; et il se tenait si sûr qu'on en resterait là qu'il se récria lorsque quelqu'un lui dit: « Vous avez cédé le petit doigt, vous verrez qu'on vous demandera tout le bras ».

(A suivre.)

NICOLAS PIETKIN.
Curé de Sourbrodt (Malmédy).



Documents et Notices

Le procès d'un porc, à Villers-la-Loue, en 1513. — Les anciennes archives du duché de Lorraine, aujourd'hui archives départementales de Meurthe-et-Moselle renferment quelques documents que les historiens de la Belgique n'ont presque jamais utilisés.

Pour Virton, on y trouve cinq registres des comptes rendus par Warry de Gondreville, receveur pour le duc de Lorraine (1). Ils vont de 1501 à 1517 avec des lacunes pour diverses années, et renferment de curieux renseignements sur Virton, Robelmont, Hannoncourt, Lamorteau, Harpigny, Ethe, Guiémont, etc. On y pourrait glaner des notes intéressantes sur les droits seigneuriaux, les vieux noms de famille et l'industrie métallurgique de la région. Je n'y relèverai que les dépenses mentionnées au f° 34, recto du registre de 1513 (B. 10297) relatives à l'exécution d'un *pourcelet* qui avait commis à Villers-la-Loue un méfait pas très clairement indiqué :

« A Grigois le sergent que pourtoit une lettre à Mgr de Bar
» pour le fait d'ung procès d'ung pourcellon qui ait fait (*sic*) ung
» enffans audict Villers lallue et pour ce, compte ledict receveur,
» avoir payé audit Grigois 27 gros XXVII.
» Au charpentier qui a fait une estache pour pendre et exé-
» cutter led pourcelet à luy pour ses peines et salaires avoir
» payé VI gros.
» A un bellistre qui exécutait ledict pourcelet tant pour ses
» droicts comme pour ses despens compte icelly par ce présent
» le clerc juré XXVIII gros.
» Aux gentilshommes, maire, justice que furent an faire la
» justice et exécution dudit pourcellet fut par iceulx despendu
» 2 florins et demi et pour ce ici compte avoir payé II florin et 1/2.

Charles Sadoul (Nancy).

La « Jeunesse » féminine d'Ecaussines-Lalaing. — Ce petit village du Hainaut est depuis deux ans, le lundi de la Pentecôte, l'objet de reportages amusants. Les jeunes filles à marier s'y sont réunies en société, et ont invité les célibataires du pays et de

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle B. 10294 à 10298.

l'étranger à un goûter monstre, préparé et servi de leurs mains, et qu'elles font suivre d'un « bal à grand orchestre ». On avait cru l'an dernier à une fantaisie passagère, qu'un moralisme inquiet aurait tôt fait de condamner sur une première et définitive expérience. Les choses s'étant très bien passées une première fois, se sont reproduites cette année, et l'on ne voit pas que l'usage, puisque c'en devient un, puisse dégénérer et être condamné.

Cette année, dit le *Petit Bleu*, les célibataires sont venus nombreux à l'appel des gentes Ecaussinoises, et Bruxelles, pour sa part, a envoyé un « lot » de dix-huit futurs possibles, conduits par un président. Le village s'était pavoisé, et sur la place de la Bassée douze tables avaient été dressées. C'est là qu'a eu lieu le goûter, agrémenté de deux discours principaux : celui de la présidente des jeunes filles d'Ecaussines, celui du président des célibataires de Bruxelles. Tous deux ont provoqué un vif enthousiasme — qui est devenu de la frénésie lorsque président et présidente, se donnant l'accolade, ont fourni aux couples qui s'étaient formés déjà l'occasion de les imiter. Un bal champêtre a suivi le goûter, et une animation extraordinaire a régné dans la commune jusqu'aux heures les plus indues.

Le Petit Village, comme on appelle dans la région Ecaussines-Lalaing, excite au plus haut point, dit notre confrère, la curiosité générale, et c'est ce qu'on voit dans la presse belge et étrangère. Cet intérêt, dit-il, s'explique parfaitement. En dressant les tables couvertes de nappes blanches sur la place publique, en y disposant les douze douzaines de belles jattes aux filets dorés, les demoiselles d'Ecaussines ont créé une coutume nouvelle. Et c'est là un fait exceptionnel, en un temps où, l'une après l'autre, les coutumes se perdent, et où l'on signale comme des cas de survivance extraordinaire le vieil usage de la flèche de lard offerte au couple le plus ancien par les habitants de Dunmore, en Irlande, ou celui de la foire aux mariages qui, à Arlon, consacre chaque premier jeudi de janvier les accordailles ébauchées à la Saint-Nicolas.

Créer du folklore, quand les savants en recherchent avec passion les manifestations disparues, c'était là une entreprise paradoxale, en notre siècle enfiévré, positif, dédaigneux des légendes, et où les célibataires préfèrent feuilleter les registres des agences matrimoniales que d'effeuiller poétiquement la marguerite. Ce sera la gloire des viorgés d'Ecaussines de l'avoir réalisée.

Un Liégeois célébrait récemment, en patois mosan, leur goûter monstre ; l'opérette s'en emparera certainement, comme elle l'a fait

naguère pour la foire aux servantes des « Cloches de Corneville » ; les revues de fin d'année célébreront cette institution nationale, et bientôt sans doute, en voyant le succès de cette fête originale, et en constatant l'afflux annuel des célibataires du pays et de l'étranger au Petit Village, devenu célèbre, d'autres communes institueront à leur tour ce goûter matrimonial ; et pour la plus grande gloire de l'hymen, on verra ainsi, grâce à l'initiative hardie des jeunes filles d'Ecaussines-Lalaing, s'éclaircir d'année en année les rangs des coiffeuses — bien malgré elles — de Sainte-Catherine.

A propos du Vieux-Liège. — M. le D^r THION, de Theux, nous écrit : « *Wallonia* donnant dans son n^o d'avril la liste des habitations que le Vieux-Liège veut faire revivre, je me permets d'y joindre quelques observations. La maison de la Bouxhaire et non Bouxtherie comme on écrit n'est pas la plus ancienne. La maison Naveau, rue de la Chaussée, a un cachet plus archaïque. La maison Demarteau, la maison du receveur Case sont du même type que la Bouxhaire et la maison Naveau. On se demande pourquoi la maison Charlier figure sur la liste, car il y a d'autres constructions plus intéressantes à Theux. J'ai signalé autrefois une très ancienne et très curieuse ferme à Waleffes près du Château. Je n'en connais pas de plus intéressante. »

Renvoyé à la Société anonyme du Vieux-Liège.

Une fête républicaine à Theux. — Le document suivant est aux archives de Theux (recès de l'an 4-7), certifié conforme par *M. Fion, agent*.

« Procès-verbal de la fête qui a été célébrée le 30 ventose an 6 dans la commune de Theux, canton de Spa.

» En exécution de la loi du 13 pluviôse dernier, et de l'arrêté du directoire exécutif du 28 du même mois, le 30 ventose an 6 à neuf heures du matin, trente vieillards, les instituteurs, institutrice de la commune accompagnés de leurs élèves, tous les fonctionnaires publics se sont réunis à la maison commune de Theux.

» Immédiatement après cette réunion, les vieillards, chacun une baguette blanche à la main, précédés de quatre jeunes gens, portant les bannières voulues par le susdit arrêté du directoire, suivi des fonctionnaires publics, des instituteurs, institutrice et d'une foule nombreuse de peuple se sont rendus en ordre, au lieu fixé par la cérémonie.

» Là, sous un arbre de la liberté, entouré de verdure, et surmonté d'un drapeau tricolore, y était érigé, le livre de la Constitu-

tion reposait sur l'autel, la cérémonie a commencé par hymne analogue à l'objet de la fête, quatre jeunes citoyennes de 8 à 10 ans, se sont présentées, et ont chanté des chansons patriotiques, quatre autres citoyennes plus avancées en âge, ont également chanté des airs républicains. Une musique bruyante accompagnait ces chants et exécutait des morceaux propres à augmenter, s'il était possible, l'enthousiasme des spectateurs, après les premiers transports de la joie la plus pure, un des vieillards a prononcé à haute voix, la phrase prescrite par l'article neuf de l'arrêté du directoire.

» Le président de l'administration municipale du canton, comme premier fonctionnaire public dans l'ordre constitutionnel, présent à la cérémonie, a répondu par la phrase prescrite en l'article 10. L'agent municipal de la commune, a ensuite fait lecture de la proclamation du directoire, du message au Conseil des Cinq-Cents, sous la date du 13, ainsi que de la loi et pièces y comprises, sous la date du 25 du présent mois de ventose.

» Cette lecture a été terminée par de nouveaux airs patriotiques et par les cris mille fois répétés de Vive la république ! Vive la nation !

» La cérémonie achevée, le cortège est retourné dans le même ordre, à la maison commune, des citoyens et citoyennes de tous les âges s'y sont portés en foule.

» Les danses, les chants républicains ont terminé cette partie de la fête. Le soir, il y a eu des bals publics, et la plus parfaite union n'a cessé de présider à l'allégresse générale. »

D^r Ferd. Tithon.

Les « boulets d'or » de l'abbé de Saint-Ghislain. — Les lecteurs de *Wallonia* connaissent le manuscrit de Franquet, sur l'Itinéraire de la Campagne de 1746 (1). Nous en avons publié ici même deux extraits (2). Voici encore une anecdote, empruntée à cette même source.

Le 16 octobre 1746, cet officier dina avec son ami Dom Nicolas Brouwez, abbé de Saint-Ghislain, et après le repas, les convives visitèrent l'église et l'abbaye. Franquet s'étonna que ces constructions eussent été épargnées par le feu de l'artillerie pendant le siège que la Ville venait de subir (3) et il manifesta sa surprise. L'abbé, satisfaisant sa curiosité, lui expliqua qu'après avoir représenté au commandant de l'artillerie française que son église et son

(1) Ms. conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 3516-25.

(2) Ci-dessus t. XI, p. 250 et 251. Voy. aussi p. 306.

(3) La place de St-Ghislain tomba au pouvoir de l'ennemi, le 25 juillet 1746.

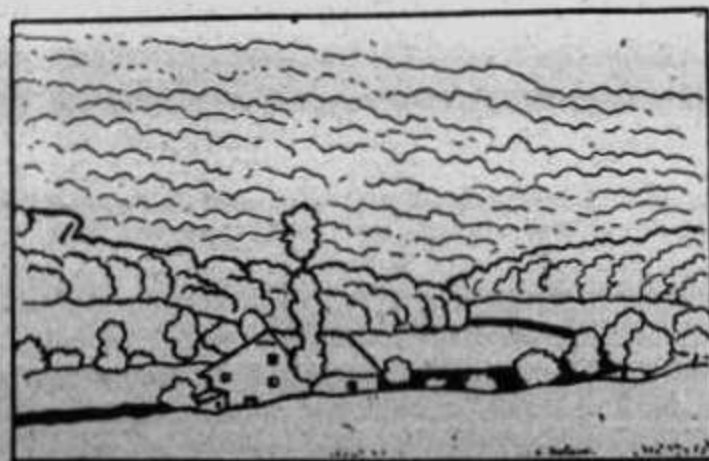
abbaye n'avaient rien de commun avec les fortifications de la place, il le supplia de recommander aux canonnières de les ménager. Le commandant promit son intervention, mais il conseilla, pour plus de sûreté, de voir chaque jour les canonnières afin de leur remémorer ces recommandations, ce que fit l'abbé. « De sorte que, pendant que » l'artillerie tiroit à boulets de fer, pour le peu que l'abbé ne » tiroit à *boulets d'or*, il se trouvoit des boulets de fer échappés. » De sorte que l'abbé fut fort assidument voir les canonnières et » ménagea par ce moyen ses beaux bâtiments. (4) »

Les Annales de l'Abbaye de St-Ghislain, par Dom Pierre BAUDRY et continuées par Dom Augustin DUROT mentionnent également l'heureuse intervention de l'abbé qui, grâce à ses démarches et à ses largesses, évita la ruine de son abbaye. Quoique les dommages ne montent pas à cent écus, dit Dom DUROT, les présents que l'abbé dut faire à MM. de l'artillerie afin qu'ils exécutassent les ordres qu'ils avaient du prince de Conti et du marquis de la Farre de ne pas toucher à nos bâtiments, montèrent à treize cents ducats au moins, compris les mille ducats qu'on nous fit payer pour le rachat de nos cloches (5).

Emile Hublard.

(1) Ms. cité, f. 158 (n° 3517).

(2) *Annales de l'Abbaye de St-Ghislain*, par Dom Pierre BAUDRY, et Dom Augustin DUROT, livres X, XI et XII, publiés par Alb. PONCELET S. J. Mons, 1897, p. 442 et 443.



Chronique Wallonne

Bibliographie

LES LIVRES :

Carcassou, roman (types et mœurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse) par Jos. CHOT. — Un vol. in-12 de 391 p. — J. Godefroid, impr., rue Ste-Marguerite, Liège. — Prix : 2 fr. 50.

Voici un roman wallon, qu'imprègne tout entier la rude et fraîche odeur sylvestre des collines boisées de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Rien n'est plus authentiquement rural et forestier que ce livre. Tous les détails en sont savoureusement expressifs, on les sent choisis par un conteur avant tout préoccupé d'évoquer en sa vivante originalité une contrée de prédilection.

M. Georges Eekhoud a célébré dans plusieurs volumes les irréguliers du plat pays anversois ; notre talentueux compatriote M. Hubert Krains a narré à son tour, avec une âpre charité, dans ses *Histoires Lunatiques*, les émois des vagabonds et des isolés. M. Chot, lui aussi, est sympathique aux réfractaires. Pendant près de quatre cents pages, il s'attache à peindre les mœurs des fraudeurs, et souligne ce que comporte de fier et d'aventureux le caractère de ces gaillards épris du danger, habitués à vivre en marge des lois dans la libre nature, audacieux et vigilants comme des bêtes de proie. Sans goût pour les tâches policées, ils sont les vrais fils de la forêt qui se fait complice de leurs pathétiques équipées nocturnes, et la terre aride des « tiennes » a des replis tutélaires pour abriter leurs alertes.

Mais l'auteur de *Carcassou* ne se borne pas à nous initier, de la façon la plus captivante, au tragique familier de ces existences. Toute la région s'anime dans son livre. Au village de Pret-aux-Leux, que les taillis montueux séparent de la frontière française, un microcosme d'humanité s'agite. L'amour et l'intérêt y nouent comme ailleurs leurs intrigues. A côté des professionnels de la contrebande, copieusement décrits à la faveur de l'action psychologique, M. Chot a dessiné toute une galerie de types caractéristiques, lucidement observés, campés en plein relief, et qui vivent avec une attachante conviction les péripéties de la rustique aventure.

Cette aventure, qui n'est pas exempte de romantisme, c'est celle de la pitoyable Carcassou, une petite sauvagesse née des amours de hasard d'un chemineau et d'une virago misérable, apte à tous les métiers interlopes, qui traîne dans une chaumière du plateau rocheux son existence décriée. Carcassou a dix huit ans, elle a poussé au grand air, elle est rude et forte, mais son esprit est resté simple, et dans ses nerfs endormis couve l'épilepsie. Elle connaît toutes les sources et tous les buissons à la ronde ; toujours

errante et solitaire, honnie par les villageois aux mœurs régulières, elle s'est fait une petite âme fruste et farouche qui n'est pas sans fierté.

D'abord occupée à aider les bûcherons, la fillette est ensuite engagée par un négociant du crû, patron d'une équipe de fraudeurs émérites dont les exploits lui rapportent le plus clair de ses bénéfices. Son énergie taciturne fait d'elle une bonne recrue pour les expéditions périlleuses. Aussi bien, elle est ravie de son nouvel emploi, qui lui permet d'approcher celui qu'elle aime en secret, le chef de la bande, un gas silencieux, loyal et résolu, Colas Robin, dit le Scailteur, par allusion à son ancien métier d'ardoisier. Mais Colas ne connaîtra pas le culte que lui a voué la petite. Il est absorbé par la passion sensuelle et tourmentée qui le soumet à une belle fille sans scrupules, Rose Ponsart, dite la Roussette, fraudeuse, elle aussi.

Tant que survit sa mère, la vieille Nanne, Colas réagit contre le sortilège. M. Chot nous montre le désarroi moral du jeune homme, tour à tour attentif aux conseils de l'honnêteté ancestrale et subjugué par les charnelles séductions de la Circé rustique. Nanne morte, l'amoureux est définitivement conquis par la Roussette. Dans sa faiblesse, il pardonne à la gourmandine de l'avoir trahi dans les bras d'un douanier ; bravant la réprobation du village, il se résout joyeusement à l'épouser. A ses côtés, car il l'a prise à son service, Carcassou endure tous les tourments secrets de la jalousie. Bientôt sa santé s'altère, elle subit les premières atteintes du mal atavique. Après une lutte furieuse avec sa rivale qu'elle essaie d'entraîner dans un précipice et que Colas, survenu à temps, sauve péniblement de la mort imminente, la fillette sera reléguée dans un hospice où s'achèvera peut-être dans la folie absolue sa lamentable destinée.

Cette histoire, qui foisonne en épisodes intensément dramatiques, ne va pas sans quelque brutalité réaliste, d'ailleurs justifiée par le sujet même. Encore que les personnages soient peu compliqués, leur psychologie n'est pas toujours bien nette, et l'auteur s'atteste plus apte à donner à leurs gestes l'allure de la vie qu'à analyser les mobiles qui les font agir. Mais il sied de louer son don d'animer pittoresquement le récit. Il peint par touches amples et précises, et chacune des scènes où il retrace les mœurs rurales, et dont la plupart sont des hors-d'œuvre — citons l'égorgeage du porc chez Babet Melchior, le festin chez le maieur de Vièbes, l'agonie de la vieille Nanne, les péripéties de la nomination du barbacole Alfred Dupin, le braconnage pendant la nuit de Noël, les travaux des peleurs d'écorce, la rencontre de Carcassou avec son père le chemineau — constitue un tableau complet, sombre ou riant, avec sa juste atmosphère, sa couleur et son mouvement particuliers. L'imagination y restitue ce que l'observation a enregistré. De cet harmonieux travail est né un livre d'une singulière richesse évocatrice, qui sous la forme romanesque nous documente de façon décisive sur les mœurs d'une contrée aussi profondément captivante que mainte autre région plus souvent visitée de notre belle patrie wallonne.

Le décor de nature, au surplus, n'est pas un instant oublié dans cette œuvre savoureuse, et l'on peut se demander si M. Chot n'a pas choisi ses

héros chez les forestiers pour avoir l'occasion de parler plus abondamment de la forêt. Sous le gel qui pince ou le soleil qui brûle, le pays des « tiennes », solitaire et désolé, diffuse au long des chapitres son odeur sauvage et prolonge sa forte et mélancolique attirance. L'auteur s'est plu à le magnifier en des descriptions qui, pour apparaître hâtives, pour manquer souvent de la belle ligne sobre qui fait les pages définitives, n'en sont pas moins largement impressionnantes.

Par ce livre insuffisamment ordonné, peut-être — et dont l'écriture trop cursive rebute parfois le lecteur rigoureux — mais plein de talent, virilement conçu, constamment vivant, généreux et sincère, M. Chot, que ses *Légendes et Nouvelles de l'Entre-Sambre-et-Meuse* avaient déjà fait connaître, a décidément conquis une place enviable dans la pléiade de plus en plus brillante de nos écrivains de terroir. *Charles Delchevalerie.*

Les Rues de Liège anciennes et modernes, par Théodore GOBERT, archiviste provincial. *Tables générale et analytique.* Broch. in-4°. — Liège, Louis Demarteau, 1904.

Cet *Index nominum et rerum*, qui s'étend sur 88 p. en petit texte et à 4 col., du format de l'ouvrage (23 cm. × 30) constitue la clé impatientement attendue des *Rues de Liège*, œuvre monumentale, publiée en 4 vol. à 2 col., de plus de 2300 p., commencée en 1884, et qui se termine aujourd'hui.

Entreprise par M. GOBERT, aujourd'hui archiviste provincial, à cette époque correcteur-typographe aux ateliers de la *Gazette de Liège*, c'est dans ce journal qu'elle fut intégralement publiée, dans les suppléments dominicaux où elle voisinait avec la littérature catholique, la politique cléricale, les annonces et les chroniques de l'étranger. Il n'y a encore que la presse de province, à cause de l'attention minutieuse avec laquelle elle est naïvement lue par un public surtout local et régional, pour s'accommoder de pareille publication ; et celle-ci se légitimait tout à fait dans une feuille dirigée par un homme qui, comme M. Joseph DEMARTEAU, joint à un patriotisme local très éclairé, des goûts littéraires et un talent d'archéologue et d'historien.

C'était assurément, pour l'auteur des *Rues de Liège*, une bonne fortune tout-à-fait heureuse que de pouvoir compter sur la publicité d'un organe ancien et important, car il était de la nature même de son livre, de devoir compter sur la collaboration de toutes les personnes qui pouvaient avoir sur la multitude des menus sujets à traiter, des souvenirs ou des documents : la lenteur même de la publication, ainsi faite par petites tranches hebdomadaires, était favorable à une élaboration aisée et minutieuse. Mais l'appui d'un journal était encore une bonne fortune, cette fois nécessaire, pour un travailleur modeste, qui voyait ainsi la composition typographique de son œuvre élaborée sans frais, ne laissant à ses charges qu'une mise en pages et un tirage que le même éditeur était tout désigné pour seconder.

Ainsi l'œuvre vraiment extraordinaire, conçue par un simple artisan, devait se poursuivre avec une lenteur profitable et dans des conditions qui à plusieurs points de vue en assurassent l'élaboration régulière. Mais encore

fallait-il que l'auteur, sans se dissimuler l'étendue de son entreprise, sans se laisser rebuter par les développements inattendus qu'elle devait prendre par la suite, fût de taille à la poursuivre avec ténacité, avec érudition et avec critique. L'œuvre aujourd'hui terminée répond magistralement à ces divers desiderata.

Les historiens connaissent bien l'œuvre de M. GOBERT. Le grand public, qui a pu s'y intéresser en diverses occasions, la connaît moins dans son ensemble et dans sa valeur générale. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce qu'écrivait en 1899, M. Nic. LEQUARRÉ, prof. à l'Université, dans son rapport sur le « Prix Rouveroy », accordé aux *Rues de Liège*. Il qualifie cet ouvrage d'« œuvre colossale, parce qu'elle représente un labeur immense, un véritable travail de bénédictin, et que son auteur l'a conduite à terme avec une régularité merveilleuse qui ne s'est pas ralentie un instant ».

« Le répertoire alphabétique des rues de notre ville, ajoute-t-il, est précédé d'une introduction sur l'origine et sur les accroissements successifs de la cité. Puis chacun des articles consacrés aux rues, quais, places publiques, etc., embrasse tout ce que les investigations les plus patientes et les plus consciencieuses ont découvert d'intéressant dans le domaine de l'histoire, de l'archéologie et de l'art. L'auteur nous apprend dans sa préface, — et il suffit de lire l'un quelconque de ses articles pour être pleinement édifié à cet égard, — qu'il a dépouillé les historiens de tous les temps, les journaux du siècle dernier et du nôtre, les vieilles chroniques, les anciennes ordonnances de la principauté, les recès de la cité, de nombreuses chartes ou autres documents des archives de l'Etat et de la province, des stocks de familles et les musées. De tout cela sans compter les sources orales — il a extrait une abondance de renseignements dont de copieuses notes, le plus souvent dans le langage et sous la forme archaïque de l'époque, administrent à chaque pas la preuve authentique. Il s'occupe de tous les noms de rues, même de ceux qui ont disparu depuis longtemps. Il en recherche l'étymologie avec une compétence que grandit sa connaissance très exacte du wallon. Tous les monuments, les édifices publics, les églises, les couvents, les maisons particulières, jusqu'à leurs enseignes procurent à l'auteur l'occasion de digressions historiques où il reconstitue en détail et avec une grande sûreté d'érudition, tout le passé de notre vieille cité, sinon de la principauté elle-même, avec évocation des anciennes institutions et des mœurs et coutumes de nos ancêtres. »

L'achèvement de l'œuvre de M. GOBERT a été considérée par tous comme un événement national. Le Conseil communal de Liège, le Conseil provincial ont voulu s'y associer, et, pour hâter la publication des tables que nous annonçons aujourd'hui, ces assemblées ont considéré comme un acte patriotique et de reconnaissance, d'allouer à l'auteur, à titre de récompense, des subsides importants.

On ne peut que se féliciter de voir, en pareille circonstance, les administrateurs publics porter très haut des arguments tirés du patriotisme

local. L'achèvement de l'œuvre de M. GOBERT a merveilleusement servi, à cet égard, les sentiments dont WALLONIA se doit de signaler en toutes circonstances les manifestations caractéristiques. O. Colson.

Charlemagne et l'Eglise, par J. DE LA SERVIÈRE. — In-18, 64 pp. — Bloud et C^{ie}, Paris. Prix : 0.60.

Cet opuscule résume sous une forme concise et néanmoins vivante les résultats de la critique historique sur la vie, le caractère et le règne du grand monarque. Il s'occupe plus spécialement du rôle de Charlemagne dans la réforme de l'Eglise, ses initiatives au sujet des Etudes, son influence sur les controverses dogmatiques et son action sur les missions en pays païen. Si l'opinion de l'auteur est généralement favorable au grand empereur d'Occident, il ne dissimule point et n'excuse pas toujours les défauts ou les violences du prince barbare. O. C.

Ouvrages reçus. — D. BROUWERS, *Documents relatifs à la matricule du Duché de Limbourg en 1705*. (Bull. de « l'Institut archéolog. liégeois », t. 33 en cours.) — E. FAIRON, *Le dépôt des Archives de l'Etat à Liège*, (Extr. de la « Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique », t. II, n° 1.) — Oscar GROJEAN, *La Bibliothèque du chevalier X. de Theux de Montjardin* (Extr. *ibid.*). — Albert de NOCÉE, *Cent femmes de lettres : 1. M^{me} G. de Montgomery*. Broch. petit in-8° de 16 p. (Direction : 112, rue de la Station, à Jette-St-Pierre. Prix du fascic., 0-75.) — Paul ANDRÉ, *Lettres d'hommes*. 1 vol. in-8° de 268 p. (Edition de « l'Association des Ecrivains belges », Dechenne et C^{ie}, libr., Bruxelles. Prix 3 fr. 50.) — *Panorama de la Belgique*. Livraison III : *Province de Namur*. Grand port-folio. (Edit. du « Touring-Club de Belgique ». Prix 1 fr. 50.) — Maurice BARRÈS, *Huit jours chez M. Renan*, suivi de *M. Renan au Purgatoire*. 5^e édit. 1 vol. petit in-12 couronne, 87 p. (Bibliothèque internationale d'édition, E. Sansot et C^{ie}, Paris. Prix 1 fr.) — Maurice BARRÈS, *Les lézardes sur la Maison*, 3^e édit. Même format (même édit. 1 fr.). — Les célébrités d'aujourd'hui : *Alfred Capus*, par Edouard QUET; *Henri de Regnier*, par Paul LÉAUTAUD. In-18 Jésus. (Même édit. Prix : chaque bio-bibliographie avec portraits, dessins, autographes, opinions, etc. 1 fr.). — *Parfums, poèmes*, par Jean MARIEL. 1 vol. in-12 de 116 p. (Même édit. Prix : 3 fr.) — *Un poète populaire, 1825-1874, Nicolas Defrecheux*, par E. LAVEILLE S. J. Broch. in-8° de 63 p. avec portrait. (Ecole professionn. Saint-Jean-Berchmans, édit., Liège. Prix 0-75.) — *Les anciens graveurs liégeois*, par Alfred MICHA. In-8° de 28 p. (Bénard, édit., Liège). — *Saint-Servais, évêque de Tongres, patron de la paroisse de Stambruges*. [Brochure de pèlerinage.] In-16 de 32 p. (Ch. Peeters, édit. Louvain. Prix 0-15).

BULLETINS ET ANNALES :

Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts. — *Annales*, t. XIV, 1903.

Ce nouveau volume du vaillant Cercle hutois commence par une longue et intéressante étude de M. F. MOSSOUX : *Un siècle d'Enseignement com-*

munal à Huy. Le but de l'auteur a été de faire l'histoire de l'enseignement à Huy pendant le XIX^e siècle, de « montrer les diverses phases de notre enseignement communal sous le rapport de l'organisation matérielle, pédagogique, administrative, et signaler les résultats obtenus au point de vue scientifique, moral et social. » Et ce triple but, M. E. MOSSOUX l'atteint et réalise son projet avec succès.

Pour plus de facilité, il a divisé le siècle en quatre périodes comprenant celle des régimes français et hollandais, puis celles de 1830 à 1842, de 1842 à 1878 et de 1878 jusqu'à nos jours.

Il utilise, pour ce faire, les archives communales, et il le fait avec discernement, sachant élaguer ce qui était accessoire, critiquant les mesures prises par les gouvernements et les administrations; en un mot, il montre l'évolution de l'enseignement communal à Huy, le développement de l'instruction, et les beaux résultats obtenus tant pour la situation matérielle de l'instituteur que pour l'augmentation du bien-être des ouvriers et le profit qu'en a retiré la petite ville mosane.

Le second fascicule comprend tout d'abord : 1^o Une étude de M. René DUBOIS sur *Les deux derniers abbés de Neufmoustier*, Théodore de Ponty et Fr. de Lemede, de 1749 et 1789, étude qui est en même temps une histoire de la décadence de la célèbre abbaye, ainsi que le récit des discordes qui précédèrent sa disparition. — 2^o *Notes sur un manuscrit d'Albert de Haske, bourgmestre de Huy*, par C. LECLÈRE. Ce manuscrit, écrit au XVII^e siècle par un Hutois, à la fois commerçant, échevin et bourgmestre, contient des renseignements sur l'organisation judiciaire, la toponymie et la biographie de l'ancien Huy, ainsi que des comptes, des actes notariés du XVII^e siècle, etc. — 3^o *Deux épisodes du temps des La March au XVI^e siècle*, par le D^r THON. C'est une publication de deux documents de traits de la cour de justice de Huy et de celle de Wanze, relatifs l'un à une tentative de trahison d'un chef de bande qui voulut livrer la place de Franchimont au duc d'Autriche, l'autre au pillage du domaine de Famelette à Huccorgne, en 1577, domaine qui appartenait à Henri de Berlaimont, grand mayeur de la cité de Liège et seigneur de la Chapelle et de Modave. — 4^o *Le château de Logne et la tour de Poulseur*, par J. FRÉSON. Histoire abrégée du château et de la tour, sans indication de source et avec trop peu de références. — 5^o *Un buste de Saint Charles Borromée à Huy*, par J. FRÉSON, qui publie deux actes relatifs à ce buste du saint, en or, argent et cuivre, donné au XVII^e siècle à la collégiale de Huy par les héritiers du prévôt Laurent Nicolaerts, chanoine de St-Lambert et de St-Jean, à Liège.

D. B.

Société liégeoise de Littérature wallonne. — *Bulletin n° 44*. 1 vol. in-8° de 552 p. — Vaillant-Carmanne, édit. Liège. Prix : 5 francs.

Ce volume comprend trois parties, l'une consacrée à la « Littérature », une autre à l'« Histoire et philologie », la troisième à un « Appendice ».

I. — La première partie publie les rapports des jurys des concours ouverts par la société en 1901, et les pièces couronnées à ces concours.

Voici le relevé complet de ces œuvres littéraires. — Pages 10 à 17 : *Lu miéert de k' tyeu d' lègne*, nouvelle par feu Martin LEJEUNE, de Verviers. — Pages 23 à 28 : *À tou del cinse*, comédie en deux actes (extraits) par Toussaint BURY, de Liège. — Pages 29 à 97 : *Ine Astrapâ le*, comédie en deux actes avec chants, par Edouard DONEUX, de Liège. — Pages 99 à 136 : *Monnonk Pâscal*, comédie en un acte, par Maurice PECLERS, de Liège. — Pages 137 à 215 : *Bloisêye*, comédie en trois actes, par feu Martin LEJEUNE, de Verviers. — Pages 217 à 241 : *Ruv'nou*, comédie dramatique en un acte, par Henri HURARD, de Verviers. — Pages 251 à 282 : *Amon t' Mayeur*, pièce en vers en un acte, par Maurice PECLERS, de Liège. — || Pages 285 à 289 : *Lu Martchi de sèmedi*, tableau populaire, en vers, par feu Martin LEJEUNE, de Verviers. — Pages 299 et 300 : *Aubâde à m' wèsène*, chanson, par Maurice PECLERS, de Liège. — Pages 301 et 302 : *L'hôrlodje*, chanson, par le même. — Pages 303 à 305 : *Li prumîre fêye*, chanson, par Arthur XHIGNESSE, de Huy. — Pages 306 et 307 : *Tchanson de rêwe*, par feu LEJEUNE, de Verviers. — Pages 312 et 313 : *Sol Mousse*, poésie, par le même. — Pages 314 et 315 : *Lu live du mèsse del Grand-mère*, poésie, par le même. — Pages 316 et 317 : *L'intrêye de Prétimps*, poésie, par Maurice PECLERS, de Liège. — || Pages 325 à 336 : traduction en prose wallonne de diverses œuvres étrangères, par feu Martin LEJEUNE, de Verviers, Antoine BOUHON, de Liège, Arthur XHIGNESSE, de Huy. — || Pages 343 à 408 : *Lu ja do diale et l'rotche Margot*, ou *Intrôduction a l'histoaire du Manm'di et du Stâv'leû*, poème, par Jean SCHUIND, de Stavelot. Poème important, qui est à signaler aux lecteurs de l'étude de M. BODY sur la légende du « Faix du diable » à Stavelot, ci-dessus t. IX, p. 256. — Pages 409 à 435 : *Les mâlhureûs*, poésies, par feu Martin LEJEUNE, de Verviers. — Pages 436 à 448 : *È manêdje*, recueil de sonnets, par Jean LEJEUNE, de Jupille.

II. — La partie « Histoire et philologie » est relative aux travaux de cet ordre (aucun n'a été jugé digne de publication) soumis à la Société en 1901 ; parmi les rapports des jurys, il faut citer hors de pair, comme comprenant une étude critique documentée des sujets, (p. 455 à 464) le rapport de M. Jules FELLER sur un travail relatif aux *Suffixes wallons*, et (p. 471 à 476) celui de M. LEQUARRÉ à propos de *Toponymie wallonne*.

III. — L'« Appendice » comprend des travaux admis en dehors des concours. — Pages 483 à 490 : [Jules FELLER]. *Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne, Avertissement*. Nous parlerons prochainement de ce *Dictionnaire*. — Pages 491-2 : *Table de concordance pour faciliter les citations du Bulletin* : on sait (voy. ci-dessus t. IX p. 182) que les vol. du *Bulletin* qui atteignent aujourd'hui au nombre de 44, ont subi au cours des âges trois espèces de numérotation. La présente table remédie à cette situation ridicule en proposant une numérotation unique ; on doit espérer qu'elle sera adoptée par tous les travailleurs en dehors de la Société qui désormais n'en emploiera plus d'autre. — Pages 493 à 549 : *Vocabulaire [avec Errata et Supplément] du dialecte de Stavelot* par Jean HAUST. Sur des éléments empruntés à des publications littéraires en patois Stavelotain, l'auteur a complété une enquête faite sur place en 1890. Il en

résulte une nombreuse et curieuse collection de vocables ou de sens plus ou moins particuliers à la région, et qui a donné à M. HAUST, l'occasion d'articles d'une rédaction exemplaire. — Pages 543 à 549 : *Index lexicologique du tome 44*, par Jean HAUST : relevé des mots, acceptions, tournures, dictons nouveaux contenus dans ce volume.

L'Annuaire n° 17 (pour 1904) broch. petit in-8° de 123 pages a paru en même temps de ce *Bulletin*. Il contient la *Liste des membres de la Société* arrêtée au 31 décembre 1903 (ils sont 440), les *Statuts et règlement*, un *Rapport sur les travaux de la Société* en 1900-1903 par M. Nicolas LEQUARRÉ, président ; la *Chronique de la Société pour 1901 et pour 1902* par Julien DELAITE, secrétaire ; le compte-rendu du 35^e *Banquet wallon* (1903) ; la liste des *Dons et acquisitions de la Bibliothèque de la Société* en 1903 ; le *Programme des concours de 1904*. Remarquer que ce Programme offre sur les précédents un meilleur classement des matières, une meilleure division en rubriques, une meilleure répartition des distinctions.

L'ordonnance parfaite de ces deux volumes, dont l'édition est due au secrétaire-adjoint de la Société, M. HAUST, professeur à l'Athénée de Liège, confirme l'excellence d'une réforme des publications, qui n'attend plus qu'un perfectionnement, la refonte des caractères typographiques : elle sera complète dès le tome XLV. Pour qui connaît les anciens *Annuaire*s, il apparaît sur celui-ci, que cette brochure a été profondément atteinte par la réforme. Précédemment, les *Annuaire*s, en dépit de leur nom, n'étaient guère annuels : celui-ci porte le n° 17, et le premier date de 1863. En outre, il s'y mêlait autrefois des matières qui eussent pu paraître tout aussi bien dans le *Bulletin*. Sous le régime qu'il inaugure aujourd'hui, l'*Annuaire* ne contiendra plus, dit un *Avis*, que ce qui a trait à l'administration de la Société, mais il paraîtra chaque année. Le même *Avis*, soit dit en passant, informe qu'en 1904 les membres, en retour de leur cotisation de 5 fr. recevront, les t. XLIV et XLV du *Bulletin*, les 17^e et 18^e annuaires ! Il est peu de Sociétés scientifiques libres qui soient en situation d'offrir autant de belles et bonnes choses ! Notre Académie wallonne, comme tout le monde l'appelle (sauf le Gouvernement !) n'est pas près de déchoir ou de faiblir !

O. C.

REVUES ET JOURNAUX :

L'auteur des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy, à Liège, et de l'encensoir du Musée de Lille, par Joseph DESTREE (*Bulletin des Musées royaux*, de Bruxelles, décembre 1903). — L'auteur avait antérieurement publié (janvier 1903) dans le *Bulletin des antiquaires de France*, un article, qui fait encore le fond de celui-ci, et où il signalait le nom de Renier de Huy, comme auteur de cette œuvre célèbre, attribuée à Lambert Patras. Dans cet article M. DESTREE ne citait pas M. KURTH qui, en 1892, avait publié pour la première fois la même découverte, ni M. DE CHESTRET qui, par après, l'avait aussi indiquée. En mars 1903, M. KURTH publia une étude magistrale sur le sujet de sa découverte. D'où, un incident sur

lequel M. DESTRÉE s'explique aujourd'hui. L'erreur qu'il avait commise en ne citant ni M. KURTH ni M. DE CHESTRET provient, dit-il, de l'ignorance dans laquelle il était resté de leurs notes antérieures sur le sujet qu'il traitait.

M. DESTRÉE estime que MM. KURTH et DE CHESTRET n'avaient pas catégoriquement restitué à Renier le chef-d'œuvre de Liège; par conséquent s'il avait connu leurs dires, il aurait eu quelque satisfaction de montrer, en les citant, ce qu'il ajoutait de certitude à leurs présomptions.

Cela dit, M. DESTRÉE reprend sa communication à la *Société des antiquaires de France*, où il apportait des clartés particulières dans la question. Il ne se contentait pas, en effet, d'invoquer les sources historiques signalées par ses devanciers, et de redécouvrir le nom de Renier, sur les indications de M. BACHA, le savant éditeur de la *Chronique Liégeoise de 1402*. Il indiquait une autre œuvre d'art, portant effectivement le nom de *Reinerus* (Renier) et apparentée d'une façon surprenante avec les fonts de Saint-Barthélemy. Il s'agit du célèbre encensoir de Lille. M. DESTRÉE tire de la composition, du faire, et de l'épigraphie si remarquable de cette œuvre, une argumentation plausible en faveur de sa thèse. L'examen attentif qu'a fait M. DESTRÉE de cet encensoir à ces divers points de vues, lui permet, en un raccourci singulièrement suggestif, de préciser ce qu'une confrontation de l'encensoir et des fonts vient ensuite confirmer.

Les arguments de M. DESTRÉE, conçus indépendamment et parallèlement à la mise en œuvre par M. KURTH de documents historiques précieux, s'ajoutent à ceux de ce dernier pour faire de l'orfèvre Renier un des plus grands artistes dont puisse s'honorer le pays mosan.

— [Le compte-rendu qu'on vient de lire paraît quatre mois trop tard. Eu égard à l'explication que M. DESTRÉE y donne pour clôturer un incident qui s'est compliqué ici-même (voy. t. XI, pp. 233, 252 et 284) notre devoir eût été de donner acte tout de suite à l'auteur de sa déclaration. Si *Wallonia* n'a pas parlé plus tôt, la faute en est à M. DESTRÉE. Voici les faits. Après lecture de notre « Rectification » de décembre 1903, p. 284, M. DESTRÉE nous annonça qu'il allait démontrer sa bonne foi dans un article et dans une brochure, et il nous proposa de rédiger sur le même sujet une note pour *Wallonia*. La proposition de M. DESTRÉE fut naturellement accueillie. Depuis lors, l'article dont on vient de rendre compte a paru, et aussi, nous dit-on, la brochure en question. Nous n'avons reçu de M. DESTRÉE, malgré sa promesse réitérée, ni l'article, ni la brochure, ni la note annoncée. Las d'attendre, nous avons, fin mars, rappelé *Wallonia* au souvenir de M. DESTRÉE. Il nous a répondu qu'il allait, dans la huitaine, nous envoyer... des clichés! La huitaine est passée depuis deux mois, et nous n'avons toujours rien vu venir. La persistance de M. DESTRÉE à négliger de prendre une initiative que nous lui avions réservée sur sa demande, est la seule cause du retard avec lequel *Wallonia* rend compte de son article. Elle nous excuse aussi de n'avoir pas, jusqu'à présent, rectifié, pour ce qui concerne M. DESTRÉE, une erreur que nous nous étions empressés de rectifier pour ce qui concerne M. KURTH. — *La Direction.*]

Sur Constantin Meunier, par Albert MOCKEL (*La Plume*, de Paris, n° du 1^{er} janvier, Supplément). — Constantin Meunier est si peu réaliste qu'il échoue presque toujours à rendre la nature, lorsqu'il veut se contraindre à la représenter servilement: S'il sculpte un portrait, il fait ordinairement un énergique effort pour que la ressemblance y soit précise et fidèle. Dans son art, la nature est toujours le point de départ, comme il sied, mais je dis le point de départ et non le point d'arrivée. Son ascendance wallonne parle en lui comme elle parlait en Patinir et en Bles, comme elle parlait en Rops. Ce Celte romanisé aime et comprend la nature, mais il la doue d'une âme et l'imagine selon lui-même. Bles a créé un paysage, Rops un type de la fille; Meunier crée à son tour une forme humaine, une forme puissante et rude qui ne ressemble à rien de ce que nous connaissons: il existe désormais une certaine créature virile, au masque énergique et saisissant, qui appartient à l'art de Meunier et que l'on reconnaît aussitôt. Ce qu'il y a justement de plus surprenant dans Meunier, c'est qu'il a créé soudain, et en lui donnant du premier coup toute sa vivante puissance, une Figure que l'art n'avait pour ainsi dire jamais vue depuis les vieux temps de l'Égypte. En sculpture, l'ouvrier n'existait pas encore.

Gédéon Bordiau, par Henry ROUSSEAU (*Bulletin des musées royaux*, de Bruxelles; mars). — Né à Neufvilles près de Soignies, l'architecte Bordiau a son nom attaché à des édifices et monuments importants pour lesquels il collabora avec Joseph Poelaert: la colonne du Congrès, l'église Sainte-Catherine, le théâtre de la Monnaie, le palais de Justice de Bruxelles. Le Palais du Cinquantenaire est l'œuvre capitale de cet artiste wallon. On lui doit aussi de nombreuses constructions particulières: le château du duc de Nassau à Königstein, le palais du Grand-duc de Luxembourg, les palais éphémères des expositions de Bruxelles en 1888 et 1897, d'Anvers en 1885 et 1894. Bordiau était affable et accueillant, d'une large bonté, à laquelle le biographe rend hommage autant qu'à son talent. Bordiau est mort à Bruxelles le 23 janvier 1904.

La Thudinie, par Maurice DES OMBIAUX (*Bulletin du Touring-Club de Belgique*, avril). — L'auteur décrit amoureusement cette charmante région wallonne, son pays natal. On sait avec quel talent M. DES OMBIAUX sait décrire et conter. Il l'a mis tout entier en cet article, qui, d'une façon très attachante, situe Thuin et la région dans leurs sites, dans leur psychologie très particulière, dans l'histoire et dans la légende. L'article est illustré de photogravures remarquables.

Sur la prétendue « marque de fabrique » de Patenier, par M... (*L'Art et la vie*, de Gand, 10^e livraison) [1]. — Cet artiste, dit VAN MANDER

(1) [Nous devons des excuses à notre distingué confrère M. POL DE MONT, directeur de *Kunst en Leven* (*L'Art et la Vie*) et à son éditeur M. Ad. HOSTE, de Gand, que, par un oubli inexplicable, nous avons omis de remercier pour l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu mettre à la disposition de *Wallonia* trois des clichés de notre avant-dernier numéro pour l'article de M. DE WINIWARDER. Ce sont: *Etude pour un frontispice*, *Etude de nu*, *crayon noir*, et *Etude de nu*, *sanguine*. — O. C.]

« avait l'habitude de peindre en un endroit quelconque de ses paysages, un petit homme satisfaisant à un besoin, de sorte qu'on l'appela le *Caqueur* ». Depuis cet historien, l'assertion a passé dans divers livres. L'auteur, dans toutes les collections qu'il a visitées, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, a examiné tous les tableaux signés de Patenier et n'y a point découvert une seule fois l'étrange apostille. Joachim et Henry Patenier furent admis à la Gilde en 1535. Si l'on pouvait découvrir une œuvre de Henry, on aurait la clé de la méprise par laquelle M. H. HYMANS croit pouvoir expliquer l'erreur de VAN MANDER. Mais ce qui complique la question, c'est que ce dernier cite un deuxième peintre qui employait aussi le bonhomme caquant : c'est « Marc Geeraerts l'Ancien, qui fut un paysagiste très apprécié ». L'auteur cite différents paysages où l'on voit le personnage en question, mais de proportions trop grandes pour qu'on puisse y voir une signature.

Faits divers.

BRUXELLES. — Le très populaire Cercle « Nameur po tot » a donné récemment une grande fête wallonne, à la Maison de l'Etoile, Grand-Place. Ça été, disons-le de suite, un véritable succès pour les amateurs de la Société; leurs productions spirituelles ont été soulignées aux bons endroits par les rires et les applaudissements de la très nombreuse chambre. Félicitons les auteurs chansonniers du Cercle, MM. BERTHALOR, Namurois, et Ad. MORTIER, Brabançon, et leurs intelligents interprètes. « Nameur po tot » avait eu le bon esprit d'intercaler dans le programme une causerie de M. H. HACHEZ, l'auteur de *La Cuisine à travers les âges*, lequel avait pris pour sujet de sa conférence : « La Gastronomie chez les Wallons d'autrefois ». M. HACHEZ a su tirer un ingénieux parti des matériaux de toute nature amassés dans le cours de ses études. Les plats des terroirs dinantais, namurois, brabançons, tournaisiens, etc., dont il nous a révélé l'existence, font regretter vraiment l'époque où, sans se délester trop fortement le gousset, on pouvait manger d'aussi savoureuses choses. Le tableau qu'a tracé ensuite l'orateur des mœurs du bon vieux temps chez nos exubérants compatriotes mosans, a fort amusé l'auditoire.

— Les conquêtes du féminisme. Une jeune fille, M^{lle} Louisa Brohée, élève de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, s'est présentée à Anvers pour prendre part au concours de Rome, réservé cette année à la peinture. L'épreuve préparatoire lui a été favorable, et elle participera à l'épreuve définitive, avec cinq concurrents du sexe fort. M^{lle} Louisa Brohée est une Wallonne, originaire de Strépy-Bracquagnies.

— Le *Moniteur belge* est un journal d'un intérêt qui, pour être le plus souvent occulté sous des charretées de formules administratives crispantes, n'en est pas moins réel et même puissant en sa variété. Le tout pour le lecteur est d'avoir la foi... et le courage de briser l'os : la moelle n'en est que plus savoureuse. Celui qui a de la persévérance finit toujours par être récompensé. Nous le fûmes par exemple le jour où nous découvrîmes le

très beau rapport de M. Arthur DAXHELET sur le prix quinquennal de Littérature française, où cet écrivain, avec une précision remarquable et dans un style d'une élégance très distinguée, exprime, notamment la psychologie, l'esthétique de nos conteurs et poètes de Wallonie.

En parcourant à cette occasion les colonnes bilingues de notre estimé confrère, nous sommes tombés sur des renseignements au sujet d'une très curieuse innovation.

Les associations de wateringues, jusqu'ici particulières au pays flamand, sont paraît-il en train de prendre en Wallonie une extension, prévue d'ailleurs par cet article 22 du Code rural de 1886 : « Dans les localités où il le jugera nécessaire, le Gouvernement est autorisé, sur l'avis de la Députation permanente du Conseil provincial, à faire des règlements d'administration publique pour l'institution de l'organisation d'associations de wateringues, dans l'intérêt de l'assèchement, de l'irrigation et de l'amélioration des terrains. »

Or, des arrêtés royaux publiés au *Moniteur* en ont récemment constitué quatre sur le territoire de Bertrix, de Libramont, de Recogne, de Saint-Pierre (province de Luxembourg) et de Houdrémond (province de Namur). Ces associations ont pour but la protection des propriétés contre les inondations, leur assainissement général, soit par canaux superficiels, soit par grandes artères d'amendement intérieur; leur irrigation; l'établissement et l'entretien des aqueducs, écluses, etc., et généralement de tous les ouvrages qui intéressent la communauté; le curage des ruisseaux. Elles sont soumises, comme on le sait, à une législation toute spéciale.

Comme on le sait aussi, le Luxembourg se distingue par d'antiques usages de communisme agricole, qui se manifestent par une entre-aide passagère, organisée spontanément suivant les besoins, entre les villageois d'une même localité. L'esprit public de cette région est donc tout destiné à faire réussir l'organisation des wateringues, à condition qu'on n'en énerve pas le fonctionnement par des règlements et des inspections minutieux.

MONS. — Lorsqu'en 1887, M. Emile DE MUNCK, poursuivant le but qu'il s'était donné de travailler à la rénovation de l'art de la gravure en Belgique, le manuscrit des statuts qu'il avait rédigés en vue de la fondation de la *Société des Aquafortistes belges* fut soumis à Son Altesse Royale Madame la Comtesse de Flandre, la Princesse daigna s'intéresser aux efforts du promoteur et accepta fort gracieusement la Présidence d'honneur du petit groupe d'artistes qui s'était formé pour constituer, en quelque sorte, l'embryon de la future société, qui est rapidement devenue très florissante.

On sait que Madame la Comtesse de Flandre s'intéresse personnellement à l'eau-forte, comme à la peinture, à l'aquarelle et à la gravure sur bois. Sa première eau-forte date de l'hiver 1867-1868. M. Emile DE MUNCK a obtenu communication de seize eaux-fortes, qui datent de 1883 à 1890, et qui représentent des paysages ardennais, presque exclusivement de la vallée de la Semois. M. DE MUNCK a pu sur ces documents étudier le beau talent de Madame la Comtesse de Flandre, et il a publié dans la *Revue*